



n° 45 - Juillet 2025

Bulletin Municipal



2 MOT DU MAIRE

3 - 8 VIE COMMUNALE

9 - 10 BUDGET

11- 14 TRAVAUX COMMUNAUX

15 - 18 ECOLE COMMUNALE

19 - 30 ASSOCIATIONS

- APE
- Amicale Laïque
- Anciens combattants
- Sapeurs Pompiers
- Biozat Tennis de table
- Société de Chasse
- Théâtre des 3 Roues
- Comité des fêtes
- Théâtre Enfants
- Club du 3^{ème} âge

31 - 32 ANIMATION COMMUNALE

33 COM COM

34 NUMÉROS UTILES

34 ETAT CIVIL

Samedi 23 & Dimanche 24 août

Fête patronale

Municipalité & Associations

Dimanche 28 septembre

Concours de pétanque

APE Biozat

Dimanche 9 novembre

Café-Théâtre avec la troupe des 3 Roues

Club du 3^{ème} Âge

Samedi 15 novembre

Concours de belote / Téléthon

Club du 3^{ème} Âge

Samedi 29 novembre

Bal Country

West Dance Story

Samedi 6 décembre

Repas tripes du Téléthon

Municipalité et bénévoles

Vendredi 12 ou samedi 13 décembre

Soirée de Noël - Enfants de l'école

APE Biozat

.....
Responsable de la publication : Maire de Biozat **Conception et impression** : ebCréa. **Crédits photos** : associations et mairie de Biozat, G. Lévêque, M. Leguillon, J. Bernard. **Contact** : **Mairie de Biozat** : tél. 04 70 56 54 97 mairie.biozat@orange.fr / www.commune-biozat.fr **Horaires d'ouverture** : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h et samedi 9h-12h

Permanence Maire / Adjoints : samedi matin 10h-12h ou sur rendez-vous
Bibliothèque municipale : horaires d'ouverture de la mairie - Accueil par Aline le vendredi de 14h à 16h (*fond renouvelé 3 à 4 fois/an*) - Après l'ouverture de la nouvelle salle des associations : accueil le jeudi aux mêmes horaires.
.....



" De multiples réalisations cette année "

L'équipe municipale en place sera restée très sollicitée jusqu'au terme de son mandat et les multiples projets menés à bien, tels qu'annoncé.

La construction de la **nouvelle salle des associations** s'est bien déroulée. Nous remercions notre architecte pour son efficacité dans le suivi des entreprises. La réception du chantier a eu lieu le 21 juillet dernier. Les aménagements en périphérie sont en cours de réalisation. Après les dernières visites de contrôle, l'achat d'équipements, la mise en place d'un règlement, sans oublier, bien sûr, l'inauguration du bâtiment, la salle pourra être mise à disposition des associations au cours de l'automne prochain.

La **rénovation du commerce** n'a pas été aussi simple que prévu. Les normes de sécurité nous ont imposé des plafonds coupe-feu dans l'ensemble de la partie commerciale, créant quelques soucis de hauteur dans le local dédié à l'épicerie et occasionnant des travaux plus importants de rehausse de plafond. Les artisans ont répondu présent et tout a été fait pour avancer cependant au plus vite. Une ouverture à l'automne reste d'actualité.

Les **panneaux photovoltaïques** ont été installés sur la toiture des ateliers communaux, à des fins d'autoconsommation patrimoniale. Ils sont fonctionnels depuis le 24 juin dernier. Un effacement conséquent des dépenses d'électricité de la commune est attendu.

La fin des travaux de rénovation de la **caserne** des pompiers, touchée par les dégâts sécheresse, est en vue. La réintégration du bâtiment est prévue à l'automne, après plus d'une année de délocalisation dans les ateliers communaux.

Le petit chantier de rénovation des chapelles de **l'église** a été bien long, en regard des travaux à réaliser. Nous ne pouvons que regretter que quelques familles aient été contraintes de conduire les obsèques de leur parent dans une autre commune. Je remercie d'ailleurs le Maire de Charmes pour son soutien dans ces circonstances.

Le **Plan Local d'Urbanisme** a été arrêté par délibération du Conseil Municipal le 12 juin dernier. Le projet va désormais être soumis à consultation auprès des diverses personnes publiques associées. A l'issue de cette consultation, une enquête publique sera lancée durant un mois (vous en serez tenus informés). Et, phase finale, le Plan Local d'urbanisme, engagé pour 10 ans, sera approuvé en Conseil Municipal, d'ici la fin de l'année.

La mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement et le zonage des eaux pluviales avancent. Ils seront également soumis à enquête publique en parallèle du PLU.

Je n'oublie pas de remercier l'ensemble de nos partenaires

(Etat, Département, Région, Communauté de Communes) pour leur précieux appui financier, sans lequel nous n'aurions pas pu mener à bout l'ensemble de ces projets.

Notre école se porte bien avec toujours une centaine d'élèves. De beaux projets que vous découvrirez dans les pages suivantes ont été conduits cette année.

Nos associations égaient toujours autant notre commune et lui donnent une image dynamique largement relayée par la presse ou les réseaux sociaux. Personnellement, j'ai pu observer et j'apprécie beaucoup les nouveaux liens qui se sont créés entre associations, créant un bon état d'esprit de partage et d'entraide ! Mon souhait est que ces bonnes bases perdurent dans le temps. Bravo à tous pour vos divers succès ! Années 80, Théâtre Enfants, 15^{ème} FestiThéâtre, concours de belote, bal country, matchs de tennis de table... et j'en passe.

Nous préparons maintenant la fête patronale avec jambon à la broche, le samedi soir, accompagné d'un groupe musical ; soirée qui se clôturera par une retraite aux flambeaux jusqu'à l'église où sera tiré le feu d'artifice. Le dimanche se poursuivra avec une paëlla géante à midi, le marché artisanal, l'exposition de quelques voitures anciennes et bien sûr, la participation des associations qui voudront bien se joindre à l'organisation. Merci d'avance à tous.

Ne postulant pas pour un autre mandat, je ne peux éviter de parler des élections 2026. Deux modifications importantes sont à noter : le mode de scrutin, tout d'abord, qui devient un scrutin de liste paritaire pour l'ensemble des communes. Autrement dit, alternance homme/femme imposée et panachage interdit. Par ailleurs, la population de notre commune ayant évolué favorablement (en dépit de nombreux décès enregistrés cette année), notre commune bénéficiera de 2 voix (au lieu d'une auparavant) au sein du Conseil Communautaire. Je ne doute pas que des jeunes et moins jeunes sauront prendre la relève.

Comme vous pourrez le constater à la page État civil, nous déplorons, en effet, la disparition d'une dizaine d'habitants au cours des 6 premiers mois de l'année. Je renouvelle mes condoléances à l'ensemble des familles durement éprouvées cette année.

Un dernier bulletin municipal de l'équipe en place vous sera proposé en janvier 2026.

Bel été à tous.

Noëlle Seguin

Après deux ans de travail, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrive à son terme

Le PLU entre dans la dernière phase du processus. Le 12 février dernier, une seconde réunion publique sur le sujet a été organisée par la municipalité pour présenter le projet et ses avancées. Une vingtaine d'habitants étaient présents pour en prendre connaissance.

Quelques chiffres importants pour bien comprendre :

Évolution démographique et urbanisation

- La croissance démographique de notre commune est estimée à **1,25 % par an**, ce qui représente une augmentation d'environ **4 logements par an**.
- Pour la période 2020-2040, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) prévoit la construction de 81 nouveaux logements, dont 20 sont déjà réalisés entre 2020 et 2022 :
 - 90 % des nouveaux logements seront intégrés dans des zones déjà urbanisées
 - Une seule nouvelle zone à urbaniser verra le jour route d'Effiat.
- Le PLU introduira une notion de densité minimale et maximale, qui se traduira par une implantation de 10 à 14 logements par hectare. Cela permettra de s'assurer d'une consommation de surfaces « raisonnables » pour les constructions à venir.
- Pour se mettre en conformité avec les exigences du SCOT, les surfaces constructibles dans le PLU devront être limitées à environ 5 ha.

Surfaces constructibles :

- Entre 2011 et 2020, 6,7 hectares de foncier ont été consommés sur notre commune.
- La surface foncière encore disponible pour la construction au sein de la carte communale (document d'urbanisme actuel de Biozat) s'élève à **53 hectares**.

- Dans le futur PLU, cette surface sera réduite à **6,6 ha**.
- En prenant en compte un taux de rétention foncière de **30 %**, cela permettra la construction sur **5 hectares** au cours des dix prochaines années. Ainsi, l'objectif de limitation du foncier constructible imposée par le SCOT sera atteint.

Suite aux retours des habitants lors de la réunion publique, le travail sur le zonage a été affiné afin d'intégrer, dans la mesure du possible, certaines remarques et attentes compatibles avec le PLU. Le **Conseil Municipal du 12 juin 2025** a officiellement arrêté le projet.

Les prochaines étapes avant la délibération finale :

- L'étude du dossier par les personnes publiques associées débutera et s'étendra sur trois mois.
- En octobre, une **enquête publique** sera ouverte en mairie, offrant à chacun la possibilité de consulter le zonage et d'exposer ses éventuelles demandes.
- Le rapport du **Commissaire Enquêteur** sera rendu en novembre.
- La **délibération finale** du Conseil Municipal suivra en décembre ou début 2026 pour l'approbation définitive du PLU.



L'ouverture du commerce reste de mise pour l'automne

L'isolation thermique de quasi l'ensemble du bâtiment a été réalisée ainsi que l'isolation coupe-feu du rez de chaussée (partie commerciale). Murs, plafonds et sols de l'appartement ont été repris en totalité, tout comme la salle de bains et la cuisine. Concernant le commerce proprement dit, le plafond de l'ex-épicerie a été ré-haussé et les murs repris à neuf.

La cuisine a été faïencée et repeinte ; les murs de l'ex-bar seront repris en peinture, en partie haute et un nouveau faux plafond est en cours de pose.

L'installation électrique de la totalité du bâtiment a été mise aux normes et l'ensemble des fluides (eau, électricité, mode de chauffage) ont été individualisés entre appartement et zone de commerce.

La totalité des travaux du commerce s'élève à 65 736 € HT. Un financement à environ 60 % est attendu de l'ANCT et du Département. La rénovation de l'appartement est chiffrée à 59 537 € HT pour lequel un financement de 30 % du Département est attendu, le reste étant autofinancé par la commune.

Le chantier a réellement commencé première quinzaine de mai et se poursuivra jusqu'à fin septembre.

Madame Nathalie BEGO, future gérante, prendra possession des lieux une fois les travaux terminés et procèdera à son installation personnelle et aux dernières démarches liées au commerce. Nous lui souhaitons pleine réussite et comptons sur vous tous pour « jouer le jeu » ! Nous vous tiendrons informés de dates plus précises via l'outil « IntraMuros », mais le bouche à oreilles marche « assez bien » !





Bibliothèque : Aline œuvre depuis bientôt 10 ans !

Bientôt 10 ans que notre bibliothèque fonctionne avec l'appui précieux d'Aline Maillard ! Outre sa présence, chaque vendredi après-midi, avec ses moments de convivialité et ses précieux conseils, elle range, classe régulièrement les livres, éliminant ceux qui ne sont pas lus et intégrant les nouveaux arrivages. Elle guette les nouvelles parutions, échange régulièrement avec la médiathèque de Gannat pour récupérer des titres attendus et se met en quatre pour vous satisfaire.

Elle nous rappelle, ci-après, la formule de fonctionnement :

La formule est toute simple et s'adresse à toutes les tranches d'âge. Venir nous rendre visite est aussi un moment de convivialité et d'échanges, pourquoi ne vous fixeriez-vous pas un moment pour venir nous rencontrer ? Les livres proposés sont prêtés gratuitement.

Malgré le choix varié, il se peut que vous ne trouviez pas votre bonheur ; aussi nous avons la possibilité de vous satisfaire grâce à la médiathèque de Gannat. Biozat compte de nombreux retraités et de nouveaux habitants qui, jamais, ne viennent nous rencontrer. Il n'y a aucune obligation à emprunter un ouvrage, juste une rencontre et un temps de partage pour faire connaissance.

Nous vous rappelons que la bibliothèque fonctionne le vendredi () de 14 H à 16H ainsi que les autres jours aux heures d'ouverture de la mairie, même pendant les vacances scolaires.*

Merci aux généreux donateurs. Merci aussi aux papis et mamies qui nous emmènent leurs petits enfants pendant les vacances ; souvent, ce sont d'ailleurs des enfants qui n'habitent pas la commune. Je vous attends !

(*) La présence d'Aline pourrait revenir au jeudi après-midi, (jour de rencontre du Club du 3^{ème} Age) lorsque la nouvelle salle des associations sera fonctionnelle. Nous vous tiendrons informés.



Le concours des maisons fleuries « reprend vie »

De nouvelles plantes vivaces, moins gourmandes en eau, prennent place aujourd'hui dans nos parterres : sauge arbustive, gaura, jachère fleurie,... sans oublier les rosiers qui sont très résistants aux divers aléas climatiques. Afin d'encourager de telles pratiques, la commune relance son concours de maisons fleuries. Il relève de la bonne volonté de trois élues qui ont parcouru la commune en mai et juin et ont pris quelques photos. Résultat en fin d'été avec quelques récompenses symboliques à la clé. Tous à vos plantations et jardinières !



La commune s'associe à un essai de lutte biologique contre l'ambrosie



L'ambrosie à feuille d'armoise est une espèce exotique envahissante dont le pollen, émis entre début août et mi-octobre, est particulièrement allergisant et génère des réactions parfois sévères (trachéites, asthme) au-delà des symptômes courants type Rhume des foins. Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus touchée en France par la présence de cette plante.

En 2013, *Ophraella communa*, aussi appelée chrysomèle de l'ambrosie, a été détectée sur des plants d'ambrosie à feuilles d'armoise en Italie du nord.

Originaire d'Amérique du Nord, (tout comme l'ambrosie à feuilles d'armoise), cet insecte a fait de cette plante le centre de son régime alimentaire. L'arrivée observée de cet insecte en Italie, en 2013, dans la région de Milan, a eu pour conséquence une réduction de 75% des pollens produits par l'ambrosie, faisant de lui un candidat sérieux pour la mise en place d'une lutte biologique.



Une équipe de l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) à **Sophia-Antipolis** a engagé, en 2021, des recherches sur la lutte biologique contre l'ambrosie à feuilles d'armoise et a déposé, en 2023, un dossier scientifique auprès de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) demandant l'autorisation de relâcher cet insecte en France.

En parallèle de cette demande, les premières observations d'*Ophraella communa* ont été effectuées dans la région lyonnaise (Août 2023). Au printemps 2024, la présence de l'insecte était confirmée sur 15 sites. Une étude de terrain menée par l'INRAE a démarré en mai 2024, en coopération

avec l'Agence Régionale de Santé, FREDON AURA, les Chambres d'Agriculture du Rhône et de l'Isère ainsi que 3 intercommunalités du territoire.

Les suivis 'terrain' réalisés en 2024 sur les populations d'*Ophraella communa* installées en Rhône-Alpes ont permis de confirmer la grande aptitude à la consommation par l'insecte du feuillage et des inflorescences de l'ambrosie à feuille d'armoise, et la limitation consécutive des émissions de pollen en fin d'été.

D'où en 2025, les premiers essais français de lutte biologique contre l'ambrosie en milieu ouvert.

Plusieurs sites ont alors été retenus en région Occitanie, ainsi que dans le sud du département de l'Allier où une dizaine de parcelles pouvant accueillir l'essai ont été recherchées. Mi-mai, les premiers lâchers ont été effectués (chercheurs à Biozat le 14 mai) : sur chaque placette de suivi (~100m²) une centaine d'individus, mâles et femelles adultes, ont été déposés sur des espaces colonisés par l'ambrosie. Il s'agit d'insectes multipliés en laboratoire à partir d'individus prélevés dans la population observée en 2024 en Rhône-Alpes.





L'équipe scientifique de l'INRAE a programmé des visites de surveillance régulières, jusqu'en début d'automne, afin de mesurer la dispersion de l'insecte, sa prolificité, et son aptitude à dégrader l'ambroisie.

● CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE OPHRAELLA COMMUNA (SOURCES INRAE)

Attention, *Ophraella communis* s'attaque uniquement à l'ambroisie ! Elle ne doit pas être confondue avec la chrysomèle du maïs, *Diabrotica virgifera*, qui est un ravageur des cultures.

Les différents stades de développement :



Oeuf



Larve



Chrysalide



Adulte

Les principaux critères de reconnaissance :

La larve est jaune/orange au début, puis brun/brun foncé ;

L'adulte, qui mesure généralement entre 4 et 6 mm, est de couleur brun-jaune avec des lignes foncées longitudinales sur le corps ;

Tous les stades se retrouvent sur l'ambroisie, qui est son hôte préféré.

3 à 4 générations d'insectes se succèdent sur une même année.

● COMMENT CONTRIBUER À L'INVENTAIRE DE L'INSECTE OPHRAELLA COMMUNA :

Pour cela, utilisez la plateforme « Signalement-Ambroisie » sur internet ou sur l'application smartphone.

Faites un signalement d'ambroisie et, si l'ambroisie a été mangée, répondez oui à la question « Est-ce que l'ambroisie est grignotée ? »

Si possible, ajoutez 1 ou 2 photos de feuilles mangées (avec ou sans insecte). Si les ambrosies sont mangées par des escargots ou limaces (traces de mucus), il ne faut pas le prendre en compte.

● POUR ALLER PLUS LOIN :

Le site de l'Observatoire des ambrosies rassemble de nombreuses informations sur cet insecte, dont notamment des photographies et une carte de présence.

<https://ambrosie-risque.info/ophraella-communa-est-arrivee-en-france/> ou QR code



Biozat dans le passé

Daniel Guétaud vient d'éditer deux nouveaux documents relatifs à l'histoire de Biozat.

Il s'agit de cahiers écrits par Monsieur Baguet vers 1960 qu'il cite à plusieurs reprises dans son livre « Biozat, histoire de la commune.

Mais voyons ce que Daniel nous en dit dans le préambule à ces cahiers :

AVERTISSEMENT

**Ces livrets sont une reprise de ceux écrits par Jean Baguet vers 1960. BIOZAT...
Les vieilles pierres nous parlent du temps passé, elles en sont comme les témoins vivants.**

Suite à la parution de mon livre BIOZAT histoire de la commune où je cite souvent le travail de Jean Baguet à la fin des années 50, plusieurs lecteurs m'ont demandé si les documents initiaux étaient accessibles.

Je ne disposais que d'une très mauvaise photocopie des deux cahiers produits à l'époque en un seul exemplaire (un cahier pour le texte et un cahier pour les pièces annexes). Néanmoins la partie texte relative à BIOZAT a été publiée par fraction dans « le journal de GANNAT » entre 1973 et 1976. Un article publié dans « France Dimanche » en 1960 reprend également une partie des cahiers.

Je remercie Marie-Christine Quentin qui a bien voulu me prêter les originaux. Je les ai retranscrits afin qu'ils soient reproductibles et disponibles.

Ainsi, j'ai voulu faire connaître l'ouvrage de Jean Baguet et lui rendre hommage. Son travail est considérable d'autant qu'il a été réalisé avec des moyens très sommaires. Internet n'existait pas pour les recherches et Jean Baguet a très peu utilisé de photos, reproduisant lui-même par le dessin les pierres, bornes, chapiteaux...

Les informations contenues sont précieuses et pour la plupart n'ont pas été reprises dans mon livre qui traite surtout des événements après la Révolution.

Dans ces pages donc, je reprends les cahiers de Jean Baguet en essayant d'intégrer logiquement des compléments que ce dernier avait portés en fin d'ouvrage ou manuscrits entre des paragraphes (le traitement de texte n'existait pas encore).

*En ce qui concerne les pièces annexes, je n'ai pas pu toutes les joindre ; il s'agit notamment de dessins ou cartes dont le format ne permet pas de les insérer dans le présent document mais qui ne sont pas essentielles.
Homme modeste, Jean Baguet n'a fait figurer que ses initiales sur son ouvrage.*

Je me suis permis de mettre son nom complet dans cette édition.



Nouveau refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Alors que vous êtes encore nombreux à avoir déclaré en mairie l'apparition de fissures sur vos bâtiments, **Biozat, comme de très nombreuses autres communes de l'Allier, n'a malheureusement pas été reconnue**

(Arrêté du Ministère de l'Intérieur du 24 juin 2025).



Plusieurs fêtes des voisins

Le 13 juin, rue de l'Arbouze, les familles Carton et Fournier ont de nouveau invité tous leurs voisins à se retrouver autour d'une table bien garnie par chacun des participants. Une belle et chaude soirée pour se retrouver ! Jeannot et Marcelle, toujours fidèles au rendez-vous, étaient fiers d'être les doyens !

Le même jour, aux Versannes, c'est Vanessa qui fédère. Là encore, un bon moment pour tout le quartier !

Au Quéru, la fête a été plus tardive, le 4 juillet. Là, c'est Aurélie qui entraîne le quartier à se retrouver avec beaucoup de plaisir !



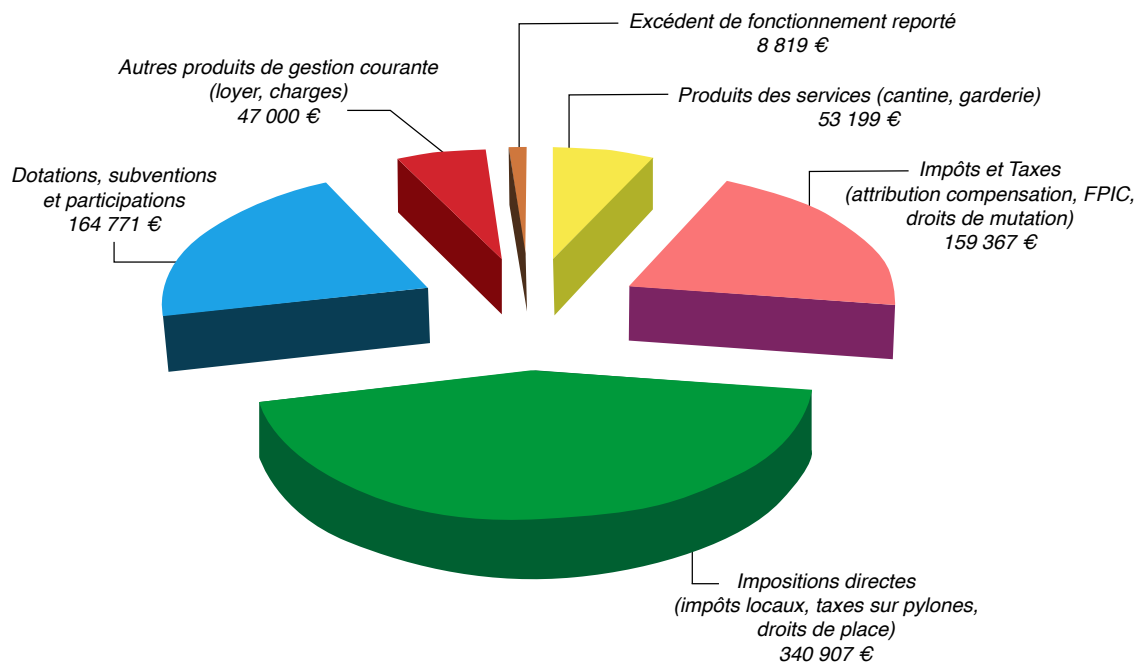
Rue de l'Arbouze

Le Quéru

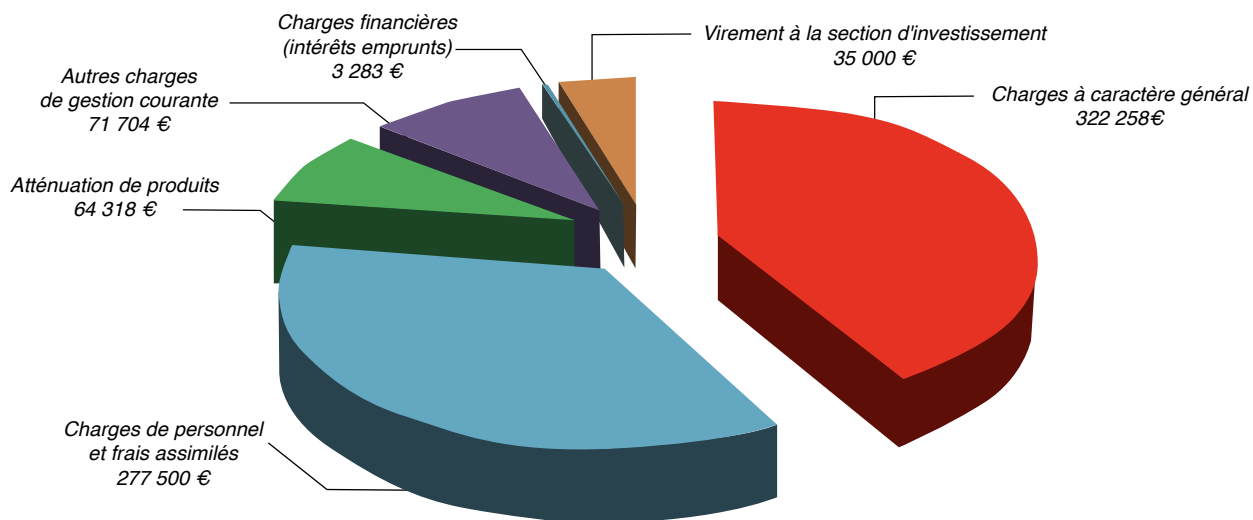


La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 774 063 €.

RECETTES



DÉPENSES



Taxes	Taux 2025
• Foncier bâti	35,69 %
• Foncier non bâti	31,77 %
• Taxe d'habitation*	11,36 %

*maintenue sur les résidences secondaires

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 813 635 €.

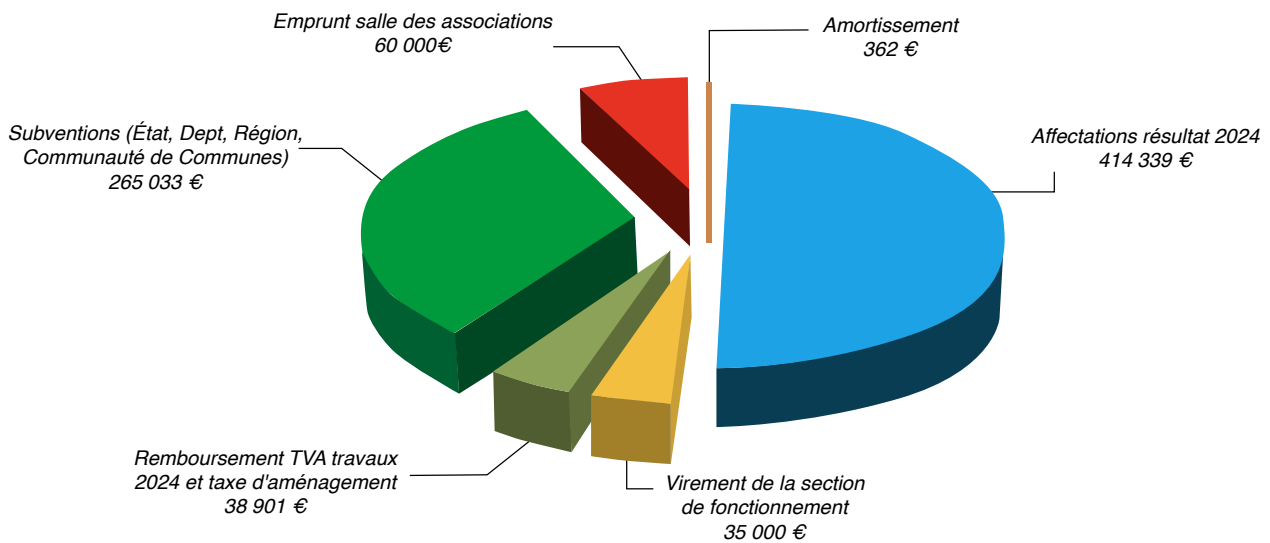
Ce budget traduit de multiples projets :

- Achèvement de la construction de la nouvelle salle des associations, près de la mairie,
- Aménagement des abords de la salle et de la mairie,
- Rénovation de l'ancien commerce et de l'appartement attenant,
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur les ateliers techniques,
- La finalisation du plan local d'urbanisme,

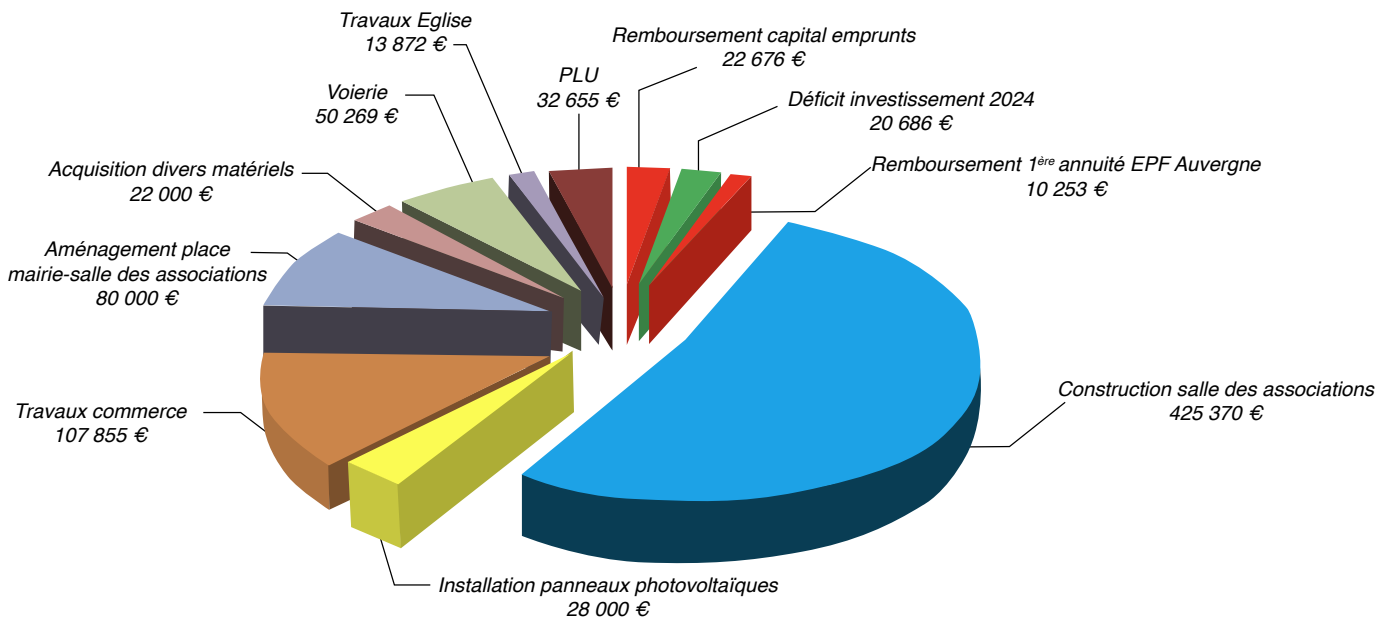
- La finalisation des travaux sur les chapelles de l'église,
- Divers travaux de voirie,
- Acquisitions de matériel divers (ordinateur mairie, désherbeuse, tables et chaises pour nouvelle salle...).

Des subventions (Etat, Département, Communauté de Communes) sont attendues, pour l'ensemble des travaux programmés, à hauteur d'environ 265 000 €.

RECETTES



DÉPENSES



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget annexe Assainissement s'équilibre à 68 800 € en fonctionnement et à 165 692 € en investissement. Le curage de la lagune se terminera cet automne. Le schéma directeur devrait également être abouti d'ici la fin de l'année. Nous vous informons que la commune n'a pas fait le choix de transférer la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2026 (loi caduque). Il sera toujours possible de le faire, dans le futur, si le choix venait à être différent.

La salle des associations devrait être disponible dès l'automne

La salle des associations devrait être disponible dès l'automne. Le chantier a été rondement mené sous la houlette de notre architecte, M. Nicolaon, que nous félicitons pour son suivi des entreprises.

Les murs ont commencé à monter mi-décembre jusqu'à début janvier. La charpente a suivi, courant février et les premières tuiles ont été installées mi-mars. La couverture était quasiment terminée début avril. Les menuiseries extérieures alu ont été posées dans la foulée. En parallèle, l'ensemble des travaux intérieurs (gaines chauffage, électricité, isolation) ont été conduits. À l'heure où nous écrivons, les peintures intérieures sont terminées ainsi que la pose du carrelage. Les façades sont réalisées. La réception du chantier a eu lieu le 21 juillet. Les aménagements extérieurs sont en cours. Encore un peu de patience pour les futurs utilisateurs...



Les pompiers devraient aussi retrouver leur caserne



Le chantier dure quelque peu, souvent en raison de manque de matériau et sans doute aussi d'un suivi moins rapproché, s'agissant d'un chantier « sinistre sécheresse » suivi par une entreprise hors de notre région... Le déménagement est attendu pour l'automne.

Chantier d'enfouissement des lignes. Où en est-t-on ?

Le chantier, comme signalé dans notre bulletin précédent, a démarré début décembre. La partie électrique a été remise en service en mai dernier (distribution électricité + nouveaux mâts et lampes d'éclairage public). Côté télécom, le début d'intervention a été interrompu en raison d'une canalisation endommagée à l'intersection de la D36 et de la route de Charmes. La réparation a été effectuée début juillet et Orange devrait terminer le chantier dans la foulée. La dépose des anciens poteaux électriques en ciment interviendra dans le courant de l'été.

Deux (et non un, comme déjà annoncé) autres chantiers d'enfouissement, liés au renforcement de postes d'alimentation électrique sont "dans les cartons" du SDE 03 : Champ de la Motte (route de Denone) et Biozat1 (D36 à hauteur de la route des Cluzeaux). Ce sont des chantiers qui totalisent environ 250 000 € HT (intégralement pris en charge par le SDE). La commune participera financièrement au coût du renouvellement de l'éclairage public et du réseau télécom, à des conditions très intéressantes : 25 % seulement de contribution (contre 50 % pour le chantier en cours) alors que le SDE 03 financera une part de 75 %.



Le chantier de l'église enfin terminé



De début décembre à mi-mars, aucune cérémonie n'a pu se tenir dans notre église et nous renouvelons nos excuses auprès des familles qui ont pu être concernées.

Chantier difficile tant sur le plan administratif (l'accord de la DRAC s'est beaucoup fait attendre...) que dans sa mise en œuvre. Il s'agissait « simplement » de reprendre la voûte et les murs des deux chapelles latérales.

Mauvaise appréciation (à répétition) de l'entreprise en charge des travaux (fuites d'eau au niveau des vitraux, puis finalement en toiture...) qui a considérablement retardé les travaux. Un grand merci aux élus et bénévoles qui ont participé au nettoyage de l'église avant sa remise en service !

Les panneaux photovoltaïques en toiture des ateliers communaux sont fonctionnels

L'installation par l'entreprise InnoGreenTech, de Neuilly le Réal, a été réalisée mi-avril. Les démarches auprès d'Enedis s'en sont suivies. Après passage du consuel, le branchement a pu être réalisé. Coût de l'opération : 18 545 € HT financée à 50 % par le Conseil Départemental via le SDE03. Rappelons que 30 % d'économie sont attendus sur l'ensemble des factures d'électricité des bâtiments communaux (autoconsommation dite patrimoniale).



Voirie : le chemin des Ravières a enfin été réalisé

Par l'entreprise Piroux, en collaboration avec la commune de Charmes. Coût de l'opération pour Biozat : 4 126 € HT.



Les abords de la rue de la Bascule

Un empierrement a été réalisé par l'entreprise Fauchère afin d'améliorer les conditions de stationnement.

Coût de l'opération : 7 170 € HT

Rappel pour les riverains

Obligation de stationnement strictement à gauche de la rue.



Un désherbage du cimetière compliqué

Nous déplorons la disparition de la chimie, même si ce n'est pas dans l'air du temps... Les alternances de pluie et de chaleur, conditions très poussantes pour tout type de végétation, rendent difficile la maîtrise de l'enherbement du cimetière, en regard de la main d'œuvre disponible et des nombreux espaces verts à entretenir sur la commune. Nous avons donc décidé d'investir dans un outil attelé derrière un micro-tracteur tondeuse. Le premier passage est vraiment concluant. En trois heures, l'ensemble des allées des deux cimetières ont pu être nettoyées. Un passage régulier s'imposera.

Un autre point noir dans le cimetière est **l'entretien de l'espace entre les tombes**, peu accessible. Les chardons, chénopodes ou encore coquelicots, atteignent parfois un mètre de haut ! Merci aux familles d'être plus vigilantes !



Une matinée de solidarité offerte par 8 élus bénévoles le lundi de Pentecôte.

Un dépôt de déchets verts amélioré mais pas toujours respecté...

Le 12 mars dernier, élu, employé communal et bénévoles ont décaissé l'espace dédié au dépôt des déchets verts communaux mis à disposition des habitants de la commune pour l'empierrement avec des matériaux disponibles sur place (pierres de démolition, tuiles). L'accès de chacun avec son véhicule est ainsi grandement facilité. Une nouvelle clôture et quelques pieux délimitent également l'espace accessible. Merci à toute l'équipe, Anthony, Vincent, Jacques, Yves et Fredy qui a rapidement oeuvré !

Mais, en dépit de ces aménagements, nous déplorons malheureusement encore des dépôts de branches au beau milieu du passage des véhicules ou encore des déchets qui n'ont rien de bien vert...





De multiples « petits travaux » ou réparation ou aménagement



Le « Trieur » se refait une beauté.

Le petit bâtiment situé à l'avant du cabinet infirmière, servant de stockage à l'APE, « prenait l'eau » suite à la grêle de 2022 (et aussi en regard de l'âge des ardoises...). Nous avons eu l'opportunité de confier ce chantier intéressant à l'équipe de Galatée. Les ardoises, acquises auprès d'une entreprise de recyclage, proviendraient de la gare de Vichy !

Curage du fossé vers les déchets verts, obstrué avec de la terre... Merci Anthony !



Après pratiquement 10 ans de mise en service, le tourniquet de l'aire de jeux ne tournait plus.

Il a été réparé, dans les normes, grâce à Yves qui a identifié un fournisseur pour un nouveau plateau, Daniel qui en a assuré la coupe et l'équipe associée à Fredy pour remonter le tout. Bravo et grand merci à tous ! Nous avons économisé 2 000 €... et il semblerait qu'il tourne mieux qu'avant ?



Parquet de la Grange vitrifié en janvier dernier

Installation d'une barrière de protection anti-chute au-dessus des WC publics qui ont été remis en service.

Merci à Mimie pour le joli panneau indicateur au-dessus de la porte.



Nettoyage local au-dessus de la caserne

Le 3 juillet dernier, quelques élus courageux ont procédé au "vidage" du local. Les associations intéressées, qui ont du matériel qui sert très ponctuellement dans l'année, pourront utiliser cet espace pour le stocker. Merci de se mettre en relation avec la mairie.

À la rentrée de septembre, 98 élèves sont attendus. L'équipe enseignante reste la même pour encadrer les 5 classes :

Classe/Niveau	Nombre d'élèves	Enseignant
PS/MS	20 (12 + 8)	Lilian LAVERGNE
MS/GS	16 (6 + 10)	Dominique PEIXOTO
CP	15 (11 + 7)	Aurore DELORME
CE1/CE2	22 (11 + 11)	Amandine VOGRIG
CM1/CM2	25 (15 + 10)	Rodolphe QUENTIN

Les projets de l'année ont été nombreux et variés :

Les projets de l'année ont été nombreux et variés :

- **Initiation au golf**, en partenariat avec le conseiller pédagogique de l'éducation nationale et un professionnel du golf de Montpensier. Celui-ci est venu à l'école donner une initiation aux CE2, CM1, CM2 pour leur faire acquérir quelques bases qui leur ont permis de faire une rencontre avec l'école du Vernet sous la forme de 4 ateliers de golf, **mardi 27 mai**.

- **Initiation à l'escrime pour les CM1 et CM2**

Pendant plusieurs semaines Jean-Paul Chevalier, conseiller municipal et maître d'armes, a donné bénévolement des séances d'escrime artistique aux élèves. Ils ont appris à faire des échanges entre eux et ont pu, vêtus de leurs beaux costumes de mousquetaires, nous présenter une parade à la fête de l'école.

- **Rencontre chorale** : dans le cadre de la liaison école-collège M. Bélanger, professeur de musique au collège, est venu apprendre des chants aux futurs collégiens. Ainsi, le **26 mai**, a eu lieu une belle rencontre chorale au centre socio- culturel de Gannat avec les élèves du collège et de l'école du Malcourlet.

- **Plantation de haies** : le **14 février**, les chasseurs de l'Allier, en collaboration avec la Municipalité, ont, une nouvelle fois, organisé une plantation de haies.

- **Fête de l'école** : **samedi 24 mai** : Le spectacle a été mené tambour battant. Se sont enchaînées des danses à travers le temps : Années 20 avec le Charleston, années 80, retour au Moyen Age, Antiquité, puis chant des années 70 et parade des mousquetaires pour terminer.

- **La remise des diplômes et cadeaux aux futurs 6^{èmes}** a été accompagnée de photos et de discours touchants. Ce temps fort de la fête a déclenché, tour à tour, larmes, sourires, applaudissements et fierté. Belle poursuite des études aux futurs collégiens !





Voyages de fin d'année des différentes classes

10 juin / CE1 - CE2

Les enfants ont fait un atelier de tir à l'arbalète puis une visite guidée du château de Muroi. La matinée s'est terminée par une visite libre par le chemin de ronde. Puis une pause pique nique s'est imposée au bord d'une cascade, sur la route pour rejoindre les grottes de Jonas, l'après-midi. Nous avons alors découvert ce site incroyable d'un château taillé dans la roche, en compagnie de notre guide, très sympathique avec les enfants. Nous avons même eu le droit à une photo de groupe faite avec le drone de notre chauffeur de bus, très généreusement !

